

## **REGLEMENT GRAND JEU CONCOURS**

SUJET – Lors du Jumping International de Bourg-en-Bresse qui se déroule à Ainterexpo, EUROPE GARAGE AUDI organise un grand jeu concours permettant de gagner un week-end en Audi : selon les disponibilités des véhicules de location, du vendredi soir au lundi matin, d'une valeur de 354€.

### **Article 1 : Organisation du jeu**

EUROPE GARAGE AUDI, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 348 585 597 dont le siège social est situé au 1 Chemin des Carronnières 01250 Montagnat, organise, lors du Jumping International de Bourg-en-Bresse, du mercredi 18 mai 2022 14h au dimanche 22 mai 2022 18h, un jeu gratuit sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement. Le jeu concours est intitulé : « GRAND JEU CONCOURS ».

### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu est exclusivement ouvert aux personnes majeures et ayant le permis de conduire valable, entre la date de début et la date de fin du jeu. Le gagnant remportera une location d'un week-end en Audi d'une valeur de 354€. Le modèle du véhicule dépendra des disponibilités du service Audi Rent. Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus.

Les personnes liées de près ou de loin à EUROPE GARAGE AUDI (employés, ascendants et descendants des employés, famille, prestataires de cette évènement... etc.) sont exclues du jeu.

EUROPE GARAGE AUDI se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse).

EUROPE GARAGE AUDI se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### **Article 3 : Modalités de participation**

Le participant doit remplir le bulletin de jeu présent sur le stand Audi lors du Jumping International de Bourg-en-Bresse aux dates de l'évènement du 18 mai 2022 14h au 22 mai 2022 18h. Le participant doit répondre à la question posée suivante « En combien de temps peut être rechargée la batterie de l'Audi Q4 40 (0 à 100%) avec une borne de 22 kw ? » et doit remplir les champs obligatoires et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le participant doit placer le bulletin dans l'urne positionnée sur le stand Audi. Cette dernière sera fermée à clés et sous la surveillance des collaborateurs d'EUROPE GARAGE AUDI présents ces jours. Le joueur est informé et accepte que les

informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu concours par RX Automobiles sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celles prévues dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

#### **Article 4 : Gains**

La dotation mise en jeu est répartie comme suit :

Le lot : un week-end en Audi, du vendredi soir au lundi matin, avec 600 kilomètres, d'une valeur de 354€. Le véhicule dépendra des disponibilités du service Audi Rent.

#### **Article 5 : Désignation des candidats**

Après le dépouillement des bulletins, si plusieurs personnes ont un bulletin valide et une réponse juste, un tirage au sort désignera le candidat gagnant. La désignation du gagnant aura lieu le 27/05/2022 à 14h à Montagnat au 1 Chemin des Carronnières par Maëva Sampic en tant qu'apprentie Marketing et Léonie Roux en qualité de Responsable Marketing. Un compte rendu et le gagnant seront validés auprès d'un huissier de justice du cabinet Ahres : Julie CECCARELLI (ceccarelli-huissier@ahres.fr).

#### **Article 6 : Annonce des candidats gagnants**

Le candidat gagnant sera informé par e-mail à l'adresse ou par téléphone au numéro indiqué lors de l'inscription au jeu-concours.

#### **Article 7 : Remise du lot**

Le candidat sera informé du statut de gagnant par e-mail ou par téléphone. Sans retour ni réponse de sa part sous 10 jours ouvrés, un autre gagnant sera tiré au sort. En suivant l'ordre du tirage, le premier qui accepte les conditions sera choisi comme gagnant du jeu concours et bénéficiera du lot gagné. Il s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange, notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, le lot ne pourra faire l'objet de demandes de compensation.

EUROPE GARAGE AUDI se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, ou en cas de force majeure, d'annuler ou de remettre à une autre date le lot annoncé. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements ou annulation.

## **Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par EUROPE GARAGE AUDI dans le cadre de leur participation au jeu concours et permettre l'attribution du lot. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en l'indiquant sur le formulaire grâce aux cases à cocher prévues à cet effet ou en s'adressant par courrier à EUROPE GARAGE AUDI dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le gagnant autorise EUROPE GARAGE AUDI à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère droit à une rémunération ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à EUROPE GARAGE AUDI dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

## **Article 9 : Règlement du jeu**

Le règlement du jeu concours sera consultable sur demande par mail à l'adresse : [marketing@rxautos.com](mailto:marketing@rxautos.com).

EUROPE GARAGE AUDI se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

## **Article 10 : Responsabilité**

La responsabilité d'EUROPE GARAGE AUDI ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

EUROPE GARAGE AUDI ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

EUROPE GARAGE AUDI ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par le bénéficiaire ou leur invité dès lors que le gagnant en aura pris la possession.

Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge du gagnant sans que celui-ci ne puisse demander une quelconque compensation à EUROPE GARAGE AUDI, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

### **Article 12 : Litige & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française.

EUROPE GARAGE AUDI se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de EUROPE GARAGE AUDI ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu. Toute réclamation doit être adressée au plus tard trente jours suivant la date de fin du jeu à EUROPE GARAGE AUDI. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.